



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com
 Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**
Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde
Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.59 - E-Mail : brussels@vincotte.be
Personne à contacter : MAXIME ZONE , Electricité

• Nos coordonnées
Rapport N° : AUD / 15 / 30339306 / 00 / FR / 001
Réf. client : 100319343
Réf. contrat : /

• Vos coordonnées
Ref. : /

• Données d'intervention
Lieu : Immo LLN LCP 101-110
Date : 20/05/2014
Effectuée par : MAXIME ZONE (4445)

Geoffrey Pierre
G JP Elec

Venelle des Préas, 43
1300 Wavre
Belgique

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : IMMO LLN Prénom :
Adresse : LCL 101 - 110 CP: 1348 Commune : Louvain La neuve
Tél :

- **Propriétaire ou gestionnaire**

idem

- **Responsable de l'exécution du travail**

Nom : GJP Elec Prénom :

- **Type de local**

Unité d'habitation
Parties communes

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 271 : périodique contrôle
- Art 86
- Art 271 bis
- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général .
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 20/05/2039.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie déposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 12 Ohm.
- Isolement général : 1 MOhm.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	2043246
Index jour :	177058.9
Protection branchement :	63 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	230 V
Courant nominal maximum :	63 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	XVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	10 mm ²
Type de prise de terre :	boucle de terre

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	63A/300mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	6
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

AUTRE(S) ANNEXE(S)